

Procès-verbal de la séance du 10 Avril 2025

Le 10 Avril 2025, le Conseil Municipal de Saint Georges de Montclard, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Franck PINON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 04 Avril 2025

Présents : Franck PINON, Thierry MARQUES, Pascale GEVAERT, Yannick LECATRE, Jacques BLANPAIN, Jean-Michel COUTURES, Annick AEMMER SALEMBIER, Marie-Laure PASQUIER, Matthieu PASQUIER, Philippe BEYNEY, Laurent NAVARRE.

Absents excusés :



Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Thierry MARQUES

ORDRE DU JOUR

- **LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL PRE PARAU**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que le local de l'ancienne boulangerie rue Pré Parau est disponible à la location.

Il convient de se prononcer sur le montant du loyer à pratiquer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De louer ce local à Mr MARINOT Guillaume et Mme PROT Cécile pour un montant de 150 € par mois, évolutif dans le temps.

Afin que cette location soit valable, un bail sera établi entre la commune et le preneur.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer le dit bail.

- **REVISION DES LOYERS COMMERCIAUX**

A compter du 1^{er} Mai 2025, le conseil municipal décide que les loyers des professionnels seront révisés chaque année à cette date en l'indexant sur l'indice de référence des loyers par l'INSEE.

La première révision de référence s'appuiera sur le montant sur loyer indiqué à la signature du bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

Que les loyers des logements communaux seront révisés chaque année à la date du 1^{er} Mai.

- **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

COMMUNE : CFU

INVESTISSEMENT :	-20 616.83
FONCTIONNEMENT :	256 403.24
TOTAL EXCEDENTAIRE :	235 786.42

ECOLE :

INVESTISSEMENT :	0
FONCTIONNEMENT :	-75 556.24
TOTAL EXCEDENTAIRE :	-75 556.24

ASSAINISSEMENT :

INVESTISSEMENT :	- 9 576.09
FONCTIONNEMENT :	2 016.78
TOTAL DEFICITAIRE :	- 7 559.31

Monsieur le Maire sort de la salle et sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée le Conseil Municipal procède au vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

- **VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE, ECOLE ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024, telle qu'elle résulte du compte de gestion établi par la trésorerie de Ribérac, est conforme au Compte Administratif 2024.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et De D. 2343-1 à D 2343-10 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte du receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE les comptes de gestion 2024.

- **VOTE DU RESULTAT D'AFFECTATION DE LA COMMUNE**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le résultat d'affectation 2023 comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	124 310.90
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	

Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 132 092.34

C Résultat à affecter + 256 403.24

= A. + B. (hors restes à réaliser)

(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)</u>	
D 001 (si déficit)	-20 616.82
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)(précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	-104 311.88

Besoin de financement F. = D. + E. 124 928.70

AFFECTATION = C. = G. + H. 256 403.24

1) Affectation en réserves R1068 en investissement 256 403.24

G. = au minimum couverture du besoin de financement F

2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)

• **VOTE DU RESULTAT D'AFFECTATION DE L'ECOLE**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le résultat d'affectation 2023 comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-90 676.68
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	15120.44

Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

C Résultat à affecter - 75 556.24

= A. + B. (hors restes à réaliser)

(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)

D 001 (si déficit)	0
R 001 (si excédent)	

E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)(précédé du signe + ou -) 0

Besoin de financement

Excédent de financement (1)

Besoin de financement F. = D. + E. 0

AFFECTATION =C. = G. + H.	0
----------------------------------	----------

1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	

2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	- 75 556.24
---	--------------------

- **VOTE DU RESULTAT D’AFFECTATION DE L’ASSAINISSEMENT**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le résultat d’affectation 2023 comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 016.78
---	----------

B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
---	--

Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

C Résultat à affecter	1
------------------------------	----------

617.46

= A. + B. (hors restes à réaliser)

(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 016.78
--	-----------------

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)

D 001 (si déficit)	- 9 576.09
--------------------	------------

R 001 (si excédent)	
---------------------	--

E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)(précédé du signe + ou -)	0
---	---

Besoin de financement

Excédent de financement (1)

Besoin de financement F. = D. + E.	9 576.09
---	-----------------

AFFECTATION =C. = G. + H.	0
----------------------------------	----------

1) Affectation en réserves R1068 en investissement	2 016.78
---	-----------------

G. = au minimum couverture du besoin de financement F

2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0
---	----------

- **VOTE DU B.P COMMUNE 2025**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif (B.P.) 2025

FONCTIONNEMENT RECETTE : 555 463.87 €
FONCTIONNEMENT DEPENSE : 555 463.87 €

INVESTISSEMENT RECETTE : 282 697.91 €
INVESTISSEMENT DEPENSE : 282 697.91 €

Après délibération, Le conseil municipal approuve le B.P 2025.

- **POINTS DIVERS**

- **Info sur réunion citoyenne** : aura lieu le 17/04/2025 à 18h30.
- **Info sur le site internet** : location annuelle : 250 € HT soit 300 € TTC.

Séance close à 20H15

FAIT A ST GEORGES DE MONTCLARD,
le 14 Avril 2025
Le Maire,

